



RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE D'ETUDIER LE PREAVIS N°52/2021 - 2026

Réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge à Ecublens - Secteur 14 « Chemin des Esserts/route du Bois »

5 octobre 2023 19h30

Bâtiment administratif, Salle Chamberonne

Présentes :

- ❖ CDC Valentin Blondel
- ❖ CDC Raphaël Thiébaud
- ❖ RESOC Perrine Ziegler
- ❖ RESOC Michel Walter
- ❖ SC Mara Egger
- ❖ SC Silvia Losada Cardinale
- ❖ ROLC Johnny Noll

1. Préambule :

La séance s'est déroulée en présence de Madame Nathalie Jatton municipale chargée des travaux qui a répondu avec grande compétence à toutes nos interrogations.

Ce préavis concerne l'entretien annuel de nos deux canalisations principales d'eau usées de l'Ouest lausannois qui longe les tracés des rivières Mèbre et Sorge.

Il est de coutume de réaliser un tronçon par année et le coût des travaux est entièrement financé à partir d'un fond affecté à cet objet et alimenté essentiellement par les taxes d'épuration que nous finançons toutes et tous dès que nous consommons de l'eau.

La discussion s'est très vite orientée sur la clé de répartition utilisée par l'entente pour déterminer les pourcentages de financement des différentes communes, le pourcentage pour Crissier apparaissant très élevé pour certains commissaires. Cette clé de répartition est explicitée dans une convention identique pour chaque commune de l'entente, elle a été approuvée par notre Conseil au printemps 2015 et figure pour rappel en annexe du présent rapport de commission.

Le calcul se fait par une équation mathématique faisant essentiellement intervenir deux facteurs:



1. la consommation totale d'eau potable par commune calculée sur l'année précédente
2. la somme des longueurs des tronçons sur chaque commune

Un tel calcul prend mieux en compte les consommations des entreprises des agriculteurs et des citoyens utilisateurs. Il paraît logique de se baser sur les entrées dans le système pour quantifier les sorties sous forme d'eaux usées.

Madame la Municipale nous rappelle aussi que mise à part les 5 communes de l'Entente d'autres communes doivent payer un droit de passage à l'entente, il s'agit des communes de Morrens, Cheseaux, Romanel, Villars-Sainte-Croix et tout récemment Bussigny.

Pour rappel, Bussigny vient de se raccorder à notre canalisation de la branche Sorge en passant à travers le Motty pour pallier à la désaffectation de son ancienne station d'épuration le long de la Venoge.

Les travaux à financer consistent en un chemisage des tuyaux existants à l'aide de gaines thermodurcissables qui consolident et remettent à neuf les parois endommagées. La même technique est utilisée depuis 2007 et les canalisations ainsi rénovées ne montre aucun signe de faiblesse lors des visites d'inspection des chambres.

Une nouvelle technique de durcissement aux UV n'a pas été retenue par la commune car plus cher et plus incertaine en terme de durée de vie. En outre dans le canton de Vaud il existe seulement 2 à 3 entreprises capables de faire ce genre de travaux. Les entreprises sont choisies par le bureau mandataire responsable du bon déroulement des travaux.

Comme spécifié dans ce préavis il y a eu la découverte malencontreuse de cette galerie de visite sans fonction apparente sous la rue de Crochy : après évaluation des solutions possibles, la moins coûteuse sera de la combler en la remplissant de 60 m³ de sable après la mise en tuyau du canal à ciel ouvert qui la traverse. Ces travaux représentent un léger surcoût par rapport aux travaux habituels sur les autres tronçons.

2. Objets discutés, questions-réponses

Un des commissaires pose la question :

Cette clef de répartition basée sur la consommation d'eau potable convient peut-être bien dans le cas d'une commune urbanisée avec des citoyens et des industries consommateurs et consommatrices d'eau, mais en ce qui concerne les agriculteurs, l'eau utilisée l'est essentiellement pour l'irrigation et ne sont pas évacuées par les conduites d'eau usée de l'entente. On peut se demander si une telle clef de répartition conviendrait à une commune rurale ?



Dans le cas de Crissier et plus généralement des communes de l'entente la consommation agricole ne représente qu'une part infime, et n'influence pas grandement le pourcentage de participation à l'entente.

Un des commissaires pose la question :

À quel pourcentage de séparatif réalisé en est-on à Crissier ?

Le pourcentage de séparatif se situe entre 95 et 97 % à Crissier, et Crissier fait partie des communes les plus avancées dans ce domaine.

Un autre commissaire pose la question :

Pourquoi n'y a-t-il pas eu plusieurs appels d'offres pour le choix du mandataire pour l'entretien des canalisations de l'Entente ?

Dans ces domaines éminemment techniques il est bon d'avoir une continuité dans ce domaine (archivage des données techniques, plans de situation, compétence du personnel) et le bureau Ribl a toujours montré une grande compétence en la matière et la transmission d'un dossier de ce type à un autre bureau serait une opération complexe.

3. Prise de position de la Commission

C'est à l'unanimité de ses membres, que la Commission propose Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers d'accepter les conclusions du préavis telles que formulées.

Signature : Présidente rapporteur